

DECISION COMMUNAUTAIRE 004-2025BIS

L'an deux mille vingt-cinq le 10 janvier

OBJET : CREATION D'UNE REGIE MIXTE SERVICES AUX USAGERS

Dans un souci d'harmonisation des régies de la Communauté de Communes, le Comptable du Trésor Public nous invite à effectuer une refonte de l'ensemble des régies existantes

Aussi, il conviendrait d'instituer une régie de recettes MIXTE « services aux usagers » destinée à encaisser et à rembourser les usagers sur les transactions liées aux prestations suivantes :

Photocopies de documents administratifs- Délivrance de CD ROM...- Délivrance de cartes de déchetterie- Vente de composteurs- Billetterie Covoiturage

Cette régie mixte pourrait être constituée avec

- Un montant moyen mensuel maximum d'encaisse à percevoir de 15 000 €.
- Un montant mensuel de dépenses de 2 000 €

Le Président,

DECIDE

D'INSTITUER une régie mixte aux fins d'encaisser et de rembourser les usagers sur les transactions liées aux prestations suivantes :

Photocopies de documents administratifs

Délivrance de CD ROM...

Délivrance de carte de déchetterie

Vente de composteur

Billetterie Covoiturage

D'AUTORISER la création d'une régie MIXTE « services aux usagers » avec :

Un montant mensuel maximum d'encaisse de 15 000 €

Un montant mensuel de dépenses de 2 000 €

DE PRENDRE l'arrêté constitutionnel de la dite régie ainsi que l'arrêté de nomination du régisseur et des mandataires suppléants,

DIT que celle-ci sera effective au 1^{er} avril 2025,

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

**Le Président,
Jean François PERILHOU**

